

s'est accru rapidement après la guerre. Les gouvernements provinciaux, de qui relèvent l'enseignement et les ressources naturelles, ont aussi grandement contribué au maintien des recherches dans les universités et sept provinces ont maintenant établi ou ont aidé financièrement à établir des conseils de recherches ou des organismes qui distribuent bourses et subventions. Dans trois provinces les services publics hydro-électriques sont administrés par la province et chacun d'eux possède un important organisme de recherches; plus particulièrement, la Commission hydro-électrique de l'Ontario a un grand laboratoire pourvu du matériel nécessaire pour faire des recherches relatives à toute activité technique et aussi pour entreprendre des programmes de recherches tant à long qu'à court terme.

La recherche industrielle a été lente à démarrer au Canada. Alors que certaines grandes industries, notamment l'industrie chimique et l'industrie des pâtes et papiers, avaient déjà à leur actif plusieurs recherches fructueuses, la nature même des autres industries, fondées sur les ressources primaires, n'était pas favorable à l'établissement de laboratoires industriels. La prédominance des sociétés manufacturières contrôlées par des étrangers a aussi exercé une influence considérable sur le progrès de la recherche industrielle. Les filiales canadiennes de sociétés étrangères avaient à leur disposition les résultats des recherches et des perfectionnements des sociétés-mères, et les sociétés canadiennes n'étaient pas tellement portées à établir leurs propres laboratoires ou à mettre au point des produits conçus spécialement pour le marché canadien. Cependant, l'industrie canadienne en général est présentement en train d'instituer des services de recherches poussées et prend de plus en plus conscience des avantages qu'elle peut en retirer.

Il n'y a, au Canada, aucun grand institut commercial de recherches, bien que plusieurs laboratoires soient disponibles pour la consultation, les essais et le travail expérimental du côté de la technologie et du génie. Il n'y a pas non plus tellement d'instituts bénévoles de recherches. L'*Ontario Research Foundation* est le plus important du genre au Canada. C'est un institut indépendant qui s'occupe de la recherche et de la mise au point à forfait pour le compte de fabricants, de ministères gouvernementaux et pour son propre compte. Bien que cet institut ait été financé à ses débuts par une dotation souscrite en partie par l'industrie et en partie par le gouvernement, ses revenus courants proviennent surtout de recherches commanditées. Le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique fonctionne de la même façon. La recherche en collaboration que font les associations de recherches constitue aussi un facteur secondaire de l'activité canadienne en matière de recherches. L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers (voir le chapitre traitant des forêts) est le seul exemple d'une association importante de recherches. Cet institut est soutenu par l'industrie mais, dès ses débuts, il a été étroitement associé à l'Université McGill et pendant plusieurs années le gouvernement fédéral lui a versé une subvention qui, il y a cinq ans, a été remplacée par la construction d'un laboratoire pourvu du matériel nécessaire à l'usage de l'Institut. À l'automne de 1963, on a annoncé que le gouvernement fédéral fournirait 3 millions de dollars pour agrandir ce laboratoire afin de pouvoir répondre à la demande croissante de l'industrie des pâtes et papiers en matière de recherches plus poussées et diversifiées essentielles au maintien de la position de cette industrie sur le marché mondial.

Il y a donc trois principaux secteurs de recherches au Canada: les recherches effectuées par les gouvernements, les recherches effectuées dans les universités et celles qui sont faites dans l'industrie. On étudie ces trois éléments en détail dans les sections et sous-sections qui suivent.

Mécanisme de la politique fédérale en matière de sciences.—Dans la sphère fédérale, c'est le Cabinet qui constitue la plus haute autorité du côté de la politique en matière de sciences. Pour exercer cette autorité on a établi par la loi sur le conseil national de recherches (S.R.C. 1952, chap. 239, modifié) un comité du Cabinet appelé Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Ce Comité se compose des ministres du Cabinet dont les ministères comportent certaines responsabilités d'ordre scientifique et de certains autres ministres que touchent indirectement les affaires scientifiques. Les ministères et organismes exécutifs informent le Comité du Conseil privé des